



- ZONES URBAINES:**
- Ua = urbanisation du bourg
 - Ub = urbanisation périphérique du bourg
 - Uc= urbanisation de Loccal
 - Ud= urbanisation de Lambel
 - Ue= urbanisation de Bodavel et Lann Gannec
 - Ui = urbanisation industrielle
 - Uj = urbanisation liée aux loisirs et aux équipements
- ZONES AGRICOLES ET NATURELLES :**
- Aa = spécifiquement agricole
 - Ab= zones agricoles limitées
 - Az= zones humides agricoles
 - Nzh= zones humides naturelles
 - Nr= espace naturel à rénover
 - Ni= espace naturel à vocation de loisirs
 - Na= espace naturel sensible protégé
 - Nn= urbanisation des hameaux de taille et de capacité limitée
- ZONES A URBANISER:**
- 1AUa1= urbanisation future: règlement de Ua ; priorité 1
 - 1AUb1= urbanisation future: règlement de Ub ; priorité 1
 - 1AUa2= urbanisation future: règlement de Ua ; priorité 2
 - 1AUb2= urbanisation future: règlement de Ub ; priorité 2
 - 1AUd = urbanisation future de Lambel
 - 1AUj= urbanisation future pour zone d'activités
 - 1AUl= urbanisation future à vocation de loisirs
 - 2AUa= urbanisation future de long terme

- Limite de zone
- Espace Boisé Classé (L130-1)
- Espace Boisé à préserver "au titre de la loi paysage" (L123-1-5.7)
- Haies à créer au titre des Espaces Boisés Classés (L130-1)
- Haies à conserver "au titre de la loi paysage" (article L123-1-5.7 du code de l'urbanisme)
- Recul de voie
- Emplacements réservés
- 1 Aménagement du carrefour de la rue des Acacias et de l'Étang (commune)
- 2 Aménagement de la RD 778 - Loge Charlotte (Conseil Général)
- 3 Juncions de la voie de liaison interquartiers (commune)
- 4 Recul pour visibilité (commune)
- 5 Chemin piéton (commune)
- Zone non aedificandi
- Périmètre et emplacement de protection des sites archéologiques
- Patrimoine bâti : religieux, puits, lavoirs, fontaine... protégé au titre du L123-1-5.7
- Bât de qualité dont le changement de destination est autorisé en zone A* (si respect des règles de réciprocité)
- Cours d'eau

Commune de CAMORS

PROJET:	PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN:	PLAN DE ZONAGE DU BOURG
Ech:	1/2000e
DATE:	

TERRITOIRES EN MOUVEMENT

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL-URBANISME-PAYSAGE
18 rue Thiers 56000 VANNES